



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 131022

## Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le traitement par nanomédecine du cancer du sein métastatique. Selon ce procédé, un traitement, l'abraxane, permet à l'agent anticancéreux de pénétrer la tumeur car la nanoparticule d'albumine dans laquelle il est encapsulé transporte des nutriments dont les cellules anticancéreuses sont friandes, permettant d'améliorer l'efficacité, de diminuer la toxicité et de tirer profit de principes actifs inutilisables jusqu'alors. Or ce médicament, qui s'impose partout dans le monde, n'est pas encore reconnu en France à la hauteur de ses résultats, et est remboursé au même tarif que la molécule d'origine, rendant impossible sa prescription dans notre pays alors que ses indications continuent de s'élargir. Aussi, il lui demande de lui indiquer s'il envisage de modifier le taux de remboursement de ce nanomédicament pour le rendre plus attractif, au regard de son efficacité démontrée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rudy Salles](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 131022

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2012, page 2394

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)